

Retraites : un enjeu de civilisation

Jean-Marie Harribey

27 avril 2010

Lignes d'Attac, n° 82, juillet 2010

Introduction : le moment de faire la vérité sur les retraites est venu

Le gouvernement français et le patronat sont décidés à aller encore plus loin dans les réformes des retraites, alors que les précédentes ont déjà entraîné une régression sociale de très grande ampleur. Deux motivations les animent. D'une part, même durement mise à mal ces dernières années, la protection sociale telle qu'elle est issue des combats passés des salariés est incompatible avec la logique capitaliste subordonnant tout à l'impératif de marchandisation. D'autre part, il s'agit de savoir qui va endosser la crise qui sévit depuis trois ans. Pour sauver l'ordre néolibéral qui a failli, pour préserver leurs privilèges et renouer avec leur prospérité d'avant 2007, les classes dirigeantes sont déterminées à démanteler la protection sociale et en particulier les retraites.

Promues au nom de l'équité et du sauvetage du système par répartition, ces « réformes » masquent une volonté d'affaiblir les mécanismes de solidarité qui sont au fondement de la Sécurité sociale, afin de faire évoluer les régimes de retraite vers des formes d'épargne individuelle, qui peuvent même se cacher derrière le masque de la répartition, comme les « comptes notionnels ». Ainsi, la société serait dispensée de fixer des normes collectives, tant en ce qui concerne le partage entre temps de travail et temps de repos que le niveau de vie des personnes âgées. En enlevant toute idée de normes accompagnant le progrès social, on renvoie tout à une prétendue responsabilité individuelle. Il est alors facile de changer le sens de la retraite par répartition et de présenter la capitalisation comme un recours pour soi-disant compléter et sauver les retraites. Mais il s'agit là d'une mystification supplémentaire.

Le présent document propose un inventaire des principales questions dont les citoyens peuvent s'emparer pour déjouer les mensonges et rendre explicites les non-dits dont les porte-parole du capitalisme néolibéral sont coutumiers. Nous complétons cet inventaire par la réfutation systématique des contrevérités les plus fréquemment exprimées par eux. Le sens de la mobilisation à construire est indiqué dans l'appel « Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites »¹ que nous présentons à la fin de ce document. Les citoyens pourront trouver de plus amples développements dans le livre publié par Attac et la Fondation Copernic : *Retraites : l'heure de vérité*².

1. Répartition ou capitalisation ?

Dans un système de retraite « par répartition », on prélève des cotisations sociales qui sont immédiatement reversées aux retraités. En France, ces cotisations sont assises, c'est-à-dire calculées en appliquant deux taux au salaire brut : l'un est dit taux de cotisation « salarial », l'autre taux de cotisation « patronal ». En réalité, l'ensemble des cotisations font

¹ <http://exigences-citoyennes-retraites.net>.

² Attac et Fondation Copernic, *Retraites : l'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010.

partie de la masse salariale – elle-même étant une partie de la valeur ajoutée par le travail –, les employeurs ne s’y trompant pas puisque, pour eux, tout est du coût salarial.

Dans un système de retraite « par capitalisation », l’épargne individuelle est placée dans des institutions financières (fonds de pension, compagnies d’assurances...). Chaque individu verse des primes à son organisme qui achète pour son compte des titres financiers dont les revenus sont capitalisés. Le moment de la retraite venu, les titres sont liquidés pour servir une pension sous forme de rente.

En apparence, seul le système par répartition est fondé sur le principe selon lequel les travailleurs actifs prennent en charge les retraités. En réalité, bien que la chose soit un peu moins visible, c’est le même principe qui prévaut dans le système par capitalisation, car lorsque les fonds de pension veulent liquider des titres pour verser des pensions, ils les vendent aux actifs. C’est la raison pour laquelle un système par capitalisation est placé devant les mêmes contraintes économiques et démographiques que le système par répartition, puisque, en lui-même, il n’est pas capable de créer de la richesse supplémentaire à répartir ni donc de « compléter » le système par répartition, comme veulent le faire croire ses partisans.

La récente crise financière a montré que la plupart des fonds de pension dans le monde ont été mis en grande difficulté, entraînant immédiatement la ruine de leurs souscripteurs. Soucieux avant tout de verser des dividendes à leurs actionnaires, les fonds de pension avaient progressivement remplacé des contrats retraites à *prestations définies* (on sait ce qu’on touchera comme pension) par des contrats à *cotisations définies* (on sait ce qu’on verse mais pas ce qu’on touchera). Cela n’a pas empêché les fonds de pension des pays de l’OCDE de voir la valeur de leurs actifs baisser de 23 % en 2008. Et, aux États-Unis, le solde des comptes détenus par les 35-44 ans a fléchi de près de 15 % et celui des 45-54 ans de 18 %.

2. Que se passe-t-il dans la démographie ?

Il se passe des choses simples et sans gravité aucune. En France, la descendance finale est en moyenne de 2,03 enfants par femme, très proche du taux qui permet aux générations de se renouveler (2,1), alors que partout ailleurs en Europe les taux de fécondité sont beaucoup plus bas (par exemple : 1,3 à 1,4 en Allemagne ou Italie).

Le deuxième facteur influençant la démographie est l’allongement de l’espérance de vie à 60 ans qui gagne actuellement 0,4 trimestre par an, bien loin du trimestre par an avancé par certains. Un troisième facteur intervient, plus conjoncturel que les précédents : l’arrivée en âge de prendre leur retraite des générations nées pendant le baby-boom d’après guerre qui a duré une vingtaine d’années. Cet élément jouera donc jusqu’à 2035 environ.

Au total, on prévoit une transformation de la composition par âges de la population. Aujourd’hui, la tranche d’âge de plus de 60 ans représente un cinquième de la population totale. Si les projections sont confirmées, dans quarante ans, elle en représentera un tiers. Les gouvernements et le patronat qui ont fait ou font des pieds et des mains pour imposer leurs réformes ont toujours présenté cette évolution comme un épouvantail, au lieu d’y voir un signe d’évolution positive de la société.

La conséquence de cette évolution démographique est que le ratio de dépendance des retraités vis-à-vis des travailleurs actifs augmente : de 54 retraités pour 100 cotisants aujourd’hui, il passera à 83 en 2050 (exprimé à l’envers, cela donne 182 cotisants pour 100 retraités actuellement, et 120 cotisants pour 100 retraités en 2050). Faut-il en conclure que le système de retraite est mis en danger ? Oui, ont répondu d’une seule voix les différents gouvernements et le patronat, qui ont pris ce prétexte pour imposer des réformes qui sont autant de régressions sociales.

3. Les « réformes » précédentes

En 1993, le gouvernement Balladur modifie les conditions de la retraite des salariés du privé :

- allongement de la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 ans ;
- calcul de la retraite sur la base des vingt-cinq meilleures années de salaire au lieu des dix ;
- indexation des pensions et des salaires « portés au compte » pour le calcul de la retraite sur les prix et non plus sur les salaires ;
- décote de 10 % par année de cotisation manquante.

En 2003, le gouvernement Raffarin fait voter la loi Fillon qui s'attaque à la retraite des fonctionnaires (d'État, des collectivités territoriales, de la fonction hospitalière) :

- allongement de la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 ans ;
- décote de 3% par année manquante évoluant vers 5% en 2015, tandis que celle dans le privé est ramenée à 5 % ;
- pour tous les salariés du privé et les fonctionnaires, 41 ans de cotisations en 2012 ; la loi prévoit pour la suite une affectation automatique des deux tiers de l'augmentation de l'espérance de vie au travail et un tiers à la retraite.

Une « réforme » des régimes spéciaux (SNCF, EDF/GDF, RATP) complète, en 2007, le dispositif.

Ces réformes sont présentées comme ne s'attaquant pas au niveau des pensions, mais celui-ci se trouve entraîné vers le bas quasi automatiquement par le fait que les salariés ont de plus en plus de mal à satisfaire à l'obligation de travailler plus longtemps. En effet, l'âge moyen de cessation d'activité est de 58,8 ans, notamment à cause de la pratique des entreprises de se débarrasser de leurs salariés âgés. D'autre part, sans création d'emplois, l'allongement de la durée de cotisation conduit soit à l'appauvrissement des seniors, soit à leur maintien au travail et à l'exclusion des jeunes. Dans les faits, on a eu les deux inconvénients à la fois : une baisse des pensions de 15 à 20 % en moyenne et un chômage des jeunes élevé.

4. La « réforme » à venir

Le gouvernement a trois fers au feu. Il semble décidé à reculer l'âge légal de départ à la retraite. Depuis des années, le Medef réclame à cor et à cri de « faire sauter le tabou de 60 ans », et le gouvernement pourrait avancer dans cette direction : 62, 65 ans ? Il a annoncé également son intention de poursuivre l'allongement de la durée de cotisation. Les deux mesures se conjuguent pour faire travailler les salariés plus longtemps et, s'ils ne le peuvent pas, pour baisser encore davantage le niveau des pensions.

À l'heure qu'il est, on ne sait pas encore si le gouvernement donnera suite au rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) remis en janvier 2010, qui a étudié la faisabilité d'une réforme systémique pour transformer le système de retraites en un système par points ou par comptes notionnels. Mais, outre les dangers pour le principe même de la retraite par répartition, ces projets pourraient servir d'outil de division du mouvement syndical.

Un système par points existe déjà pour les retraites complémentaires obligatoires des salariés du secteur privé qui cotisent auprès de l'ARRCO et de l'AGIRC (cadres). Les cotisations servent à « acheter » des points. À la fin de sa carrière, la pension est égale au nombre de points acquis multiplié par la valeur du point à cette date, le prix de vente. Le prix d'achat du point et son prix de vente sont fixés par la caisse de retraite de telle sorte que l'équilibre financier soit assuré. La caisse peut ainsi jouer sur la différence entre prix de vente et prix d'achat. C'est ce qui s'est passé suite à l'accord ARRCO/AGIRC de 1996 qui a entraîné que, pour un même montant de cotisation, le salarié obtient 25 % de points en moins en 2001 qu'en 1996. Et chaque année, la valeur du point, et donc de la retraite complémentaire, perd du pouvoir d'achat.

Dans un système par comptes notionnels, on inscrit le montant des cotisations versées par un salarié sur un compte qui lui est propre. Ce montant est revalorisé en fonction de l'inflation ou de l'évolution de la masse salariale, et il est transformé en rente au moment du départ à la retraite selon un coefficient dépendant de l'espérance de vie de la génération à laquelle ce salarié appartient. Les conséquences sont multiples : la logique individuelle est ici dominante, les salariés ayant eu des salaires faibles (qui sont aussi souvent ceux qui ont effectué les travaux les plus pénibles) sont incités à travailler plus longtemps. Le COR a estimé que cette réforme systémique diminuerait encore le niveau moyen des pensions.

Avec de tels projets, disparaissent les normes collectives de départ à la retraite de même que tout effet de redistribution, même s'il est modeste aujourd'hui, de l'ordre de 20 %. De plus, le calcul de la retraite se fait sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les meilleures années, ce qui fait baisser le niveau des pensions. Enfin, le sens de la répartition est profondément modifié. Sa montée en puissance après la Seconde Guerre mondiale avait abouti à faire de la retraite le prolongement des meilleurs salaires. Il s'agit ici de casser cette logique pour passer à un système qui soit totalement à cotisations définies et qui renforce le caractère contributif individuel de la retraite, c'est-à-dire dans lequel les salariés retrouvent au moment de leur départ à la retraite le strict montant de leurs cotisations.

5. Faire payer la crise aux salariés ?

Les réformes des systèmes de protection sociale, particulièrement des retraites, menées au pas de charge par tous les gouvernements libéraux ou socio-libéraux doivent être comprises comme une pièce essentielle de la financiarisation de l'économie mondiale, dont l'Union européenne est une figure de proue. La crise économique et financière depuis 2007 a accru la volonté des classes dominantes d'en finir avec une protection sociale trop élevée à leurs yeux. Profitant de la crise, le gouvernement français presse le pas parce qu'il a le souci de ne pas effaroucher les marchés. « Le chef de l'État entend montrer à ses partenaires européens et aux marchés financiers qu'il s'attaque au problème de la dette. Tant pis si les retraites ne constituent qu'un aspect partiel du problème : il faut donner un signal et ne surtout pas perdre la note AAA dont bénéficie encore la France sur les marchés ».³ Donner des gages aux marchés financiers à l'affût des États trop endettés pour mieux les dépecer, à l'instar de l'attaque en règle qu'ils ont déclenchée contre la Grèce, telle est la ligne de conduite d'un gouvernement dont l'inféodation aux exigences financières va désormais bien au-delà du simple bouclier fiscal.

Parallèlement au décrochage des salaires par rapport à la productivité, la mise en concurrence des systèmes sociaux a pu être menée avec autant de persévérance et de violence

³ Cécile Cornudet, « La réforme multifonctions de Nicolas Sarkozy », *Les Échos*, 13 avril 2010, <http://www.lesechos.fr/info/france/020472798964-la-reforme-multifonctions-de-nicolas-sarkozy.htm>.

parce que la liberté de circulation des capitaux et, par suite, celle des produits et des services, ont été érigées en objectifs supérieurs pour obtenir des profits extravagants. Aujourd'hui, la défense de la protection sociale s'inscrit dans une lutte contre la financiarisation de la société et pour la soumission de toutes les institutions au contrôle démocratique.

6. Le capitalisme néolibéral ou le détournement de la richesse

À entendre le gouvernement, il n'existerait qu'un seul paramètre pour équilibrer les caisses de retraites : ce serait l'augmentation de la durée du travail. Comme, cette affirmation relève du mensonge pur et simple, une autre ligne a été érigée : « Il ne faut pas toucher aux cotisations sociales déjà suffisamment élevées », a déclaré le ministre Éric Woerth à l'issue de la première journée de discussion avec les syndicats, rejoignant ainsi l'injonction maintes fois répétée de Laurence Parisot.

Cette valse-hésitation doit être élucidée car, en réalité, l'équilibre des retraites dépend de trois paramètres et non d'un seul : le niveau des pensions, le taux de cotisation et le rapport du nombre de cotisants au nombre de retraités.⁴

———Si l'augmentation des cotisations n'est jamais envisagée, c'est parce qu'elle obligerait à se pencher sur l'évolution du partage de la richesse produite (la valeur ajoutée). Or, dans notre pays comme dans la plupart des autres, le capitalisme néolibéral est caractérisé depuis bientôt trente ans par une baisse très importante de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée. Cette baisse représente en France 8,8 points de pour cent de la valeur ajoutée.⁵ Corrélativement, la part des profits s'est envolée. Si l'on regarde les seuls dividendes versés aux actionnaires, ceux-ci représentaient 3,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 1982 ; ils en représentaient 8,5 % en 2007, soit 5,3 points de plus. La raison essentielle de ce détournement de fonds est le décrochage des salaires par rapport à la productivité du travail, facilité par le maintien d'un chômage à un niveau très élevé. On peut donc dire que chômage, stagnation des salaires et enrichissement des actionnaires relèvent du même phénomène.

Repères chiffrés

PIB de la France : environ 1900 milliards d'euros en 2009

Masse salariale : environ 1200 milliards en 2009

Déplacement de 8,8 points de PIB : environ 167 milliards par an (en valeur actuelle)

Dividendes : 160 milliards

Augmentation des dividendes depuis 1982 : 100 milliards

Déficit prévu pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) en 2010 : 10 milliards, soit dix à seize fois moins que le détournement de valeur ajoutée au profit du capital.

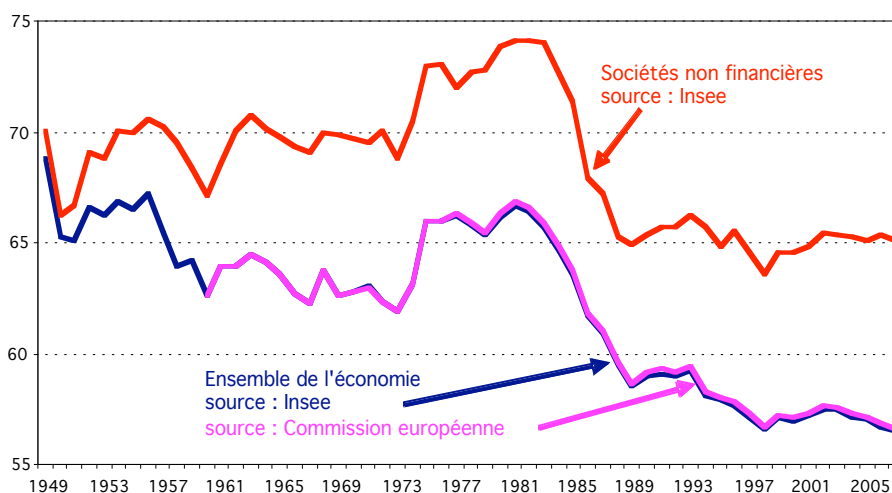
⁴ Ces paramètres sont reliés entre eux ainsi :

$$\frac{\text{pension moyenne}}{\text{salaire moyen}} = \text{taux de cotisation} \cdot \frac{\text{nombre de cotisants}}{\text{nombre de retraités}}$$

Tous les projets de réformes régressives sont basés sur l'augmentation du dernier rapport ci-dessus par le biais de l'allongement de la durée de cotisation ou du recul de l'âge de la retraite.

⁵ Même si on gomme le pic de la part salariale à la fin des années 1970, la baisse reste très importante, environ 5 points de PIB. Voir la discussion avec Jean Peyrelevade, <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2010/04/29/reduire-l-assiette-des-cotisations-sociales-ou-l-agrandir-la-bataille-sur-les-retraites-est-engagee/#more-68>, dans laquelle nous précisons les chiffres ci-dessus.

La part des salaires en France en % de la valeur ajoutée 1949-2008



OCDE, in Michel Husson, « Le partage de la valeur ajoutée », <http://hussonet.free.fr/psalfo.pdf>.

Le COR, dans son rapport d'avril 2010, a évalué les besoins de financement des régimes de retraite à l'horizon 2050. Il confirme que la crise économique est responsable de l'aggravation des déficits des systèmes sociaux. Les effets de cette crise vont se faire sentir peut-être une bonne partie de la décennie, surtout parce que le chômage se réduira beaucoup plus lentement qu'il n'a grimpé en flèche : même si la croissance revenait, de toutes façons à des taux modérés, les entreprises rattraperaient leurs gains potentiels de productivité avant d'embaucher.

Le COR a étudié trois scénarios possibles qui, s'ils intègrent l'allongement de la durée de cotisation déjà programmée, se basent sur le maintien du taux de remplacement au niveau de 2008 (72 % en moyenne) : le scénario A fondé sur 1,8 % de croissance de la productivité et un taux de chômage à 4,5 %, le scénario B avec 1,5 % de croissance et 4,5 % de chômage, et le scénario C avec 1,5 % de croissance et 7 % de chômage. Les besoins de financement s'étagent entre 1,7 point de PIB en 2050 (scénario A), 2,6 points (scénario B) et 3 points (scénario C).

Besoins de financement annuels du système de retraite en part de PIB Comparaison entre l'exercice de 2007 et l'exercice d'actualisation de 2010 – rendements AGIRC-ARRCO constants –

		2006	2008	2015	2020	2030	2040	2050
Exercice de 2007	Scénario de base	-0,2	-0,5	-0,7	-1,0	-1,6	-1,8	-1,7
Exercice de 2010	Scénario A	-0,1	-0,6	-1,8	-1,7	-1,9	-1,9	-1,7
	Scénario B	-0,1	-0,6	-1,8	-1,9	-2,5	-2,8	-2,6
	Scénario C	-0,1	-0,6	-1,9	-2,1	-2,9	-3,2	-3,0

Un signe – correspond à un besoin de financement

Source : COR, *Rapport n° 8*, avril 2010, p. 24.

Les déficits seraient en 2050 de 65 milliards d'euros (A), 100 milliards (B) ou 115 milliards (C). Cumulés jusqu'à cette date, on aboutirait à des sommes représentant 77 % du PIB de 2050 (A), 104 % (B) ou 117 % (C).⁶ Mais le scénario C le plus défavorable ne

⁶ COR, *Rapport*, avril 2010, p. 24.

demanderait qu'une augmentation de 10,4 points de cotisations⁷, qui permet de maintenir le taux de remplacement à son niveau actuel, lissée sur 40 ans, soit 0,26 point par an, ce qui n'a rien d'alarmant.

7. Faire cotiser les profits

La contre-proposition centrale que nous opposons à la logique patronale et gouvernementale part de l'idée que, fondamentalement, les retraites sont une affaire de répartition juste de la richesse que les travailleurs produisent.

Considérant que l'avènement du capitalisme financier a considérablement aggravé les inégalités, qu'elles ont joué un rôle très important dans l'instabilité du système et, finalement, dans le déclenchement de la crise dont on voit maintenant les conséquences sociales, nous proposons de :

- faire cotiser les dividendes ;
- soumettre à cotisations les formes de rémunérations versées aux salariés mais qui sont en grande partie exonérées (intéressement, participation, épargne salariale PERP ou PERCO).

Le supplément de cotisations n'aurait aucune incidence sur les coûts et donc sur la compétitivité, puisque ce sont les dividendes et autres revenus distribués que, par analogie avec les salaires nets, on pourrait appeler « nets », qui seraient amputés et non la capacité d'investissement.

L'affectation d'une part croissante de la richesse produite au financement des retraites doit donc être considérée comme normale et parfaitement justifiée. En 1960, nous accordions 5,4 % du PIB aux retraites. Cette part est montée aujourd'hui à 13 % sans aucun dommage pour la collectivité. Nous savons, par les travaux antérieurs du COR, qu'il faudrait y consacrer environ 6 points de plus à l'horizon 2050 afin de garder un taux de remplacement de 75 % pour tous, en annulant ainsi les contre-réformes de 1993 et de 2003.

8. Rompre avec les inégalités

En amont de la question du financement des retraites figurent celle de l'ampleur des inégalités de conditions d'emploi et de salaire, particulièrement en ce qui concerne les femmes. Et ces inégalités et discriminations ne peuvent déboucher que sur de petites retraites pour beaucoup.

Fin 2007, dans le régime général, 38 % des retraités percevaient le minimum contributif⁸. Parmi eux, 70 % sont des femmes. Conçu au départ pour des retraités ayant une carrière longue avec des salaires faibles (645 euros pour une carrière complète), ce minimum concerne de plus en plus des salariés aux carrières courtes.

Le minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées) ne fait pas partie des régimes de retraite : c'est un minimum social (684 € pour une personne seule en 2009) versé par l'État à des personnes âgées de plus de 65 ans, et qui est une allocation différentielle prenant en compte les autres ressources. Il concerne 600 000 personnes, surtout des femmes

⁷ COR, *Rapport d'avril 2010*, le chiffre est tiré des abaques p. 86.

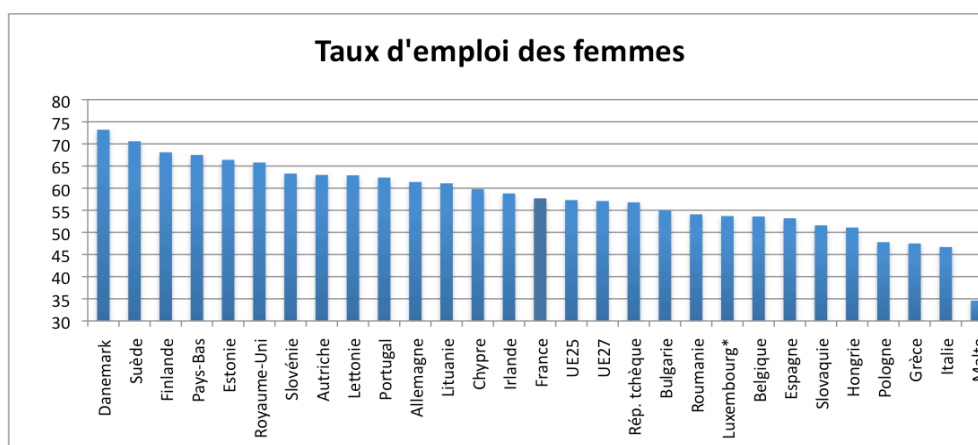
⁸ Le minimum contributif a été institué en 1983 afin que les salariés qui avaient cotisé toute leur vie touchent une pension supérieure au minimum vieillesse. Le minimum contributif est le minimum de pension auquel a droit tout retraité du régime général de la Sécurité sociale. Il est attribué au prorata des trimestres validés. Il assure aux retraités ayant une carrière complète une pension de base minimale de 645 euros par mois. En 2007, 4,1 millions de retraités, dont une majorité de femmes, percevaient le minimum contributif comme une pension de base.

(62 %), mais cette population évolue : les personnes âgées n'ayant aucune retraite ne représentent plus qu'un allocataire sur cinq, tandis qu'un allocataire sur deux est un retraité dont la carrière a été écourtée.

Ce filet de l'« assistance » rattrape de plus en plus les retraités du régime général qui ont les pensions les plus faibles. Pourtant, le minimum vieillesse, qui a été depuis les années 1980 indexé sur l'inflation, a augmenté moins vite que les autres revenus : il est ainsi passé en dessous du seuil de pauvreté (910 €), fixé à 60 % du revenu médian. Le scandale devenant trop visible, Nicolas Sarkozy s'est engagé à revaloriser le minimum vieillesse de 25 % lors de sa mandature. Mais cela revient à entériner le fait que les retraités pauvres doivent relever de l'« assistance ».

Si le problème des retraites dépend avant tout de l'emploi et de la répartition des revenus, la situation des femmes doit être prise en compte d'un double point de vue. Premièrement, les inégalités de salaires et de conditions d'emploi entre hommes et femmes dans la vie active qui sont imposées dans beaucoup d'entreprises se répercutent sur les retraites. On estime qu'en moyenne les retraites des femmes sont inférieures de 40 % à celle des hommes. Ces inégalités proviennent surtout du fait que les femmes sont pénalisées par des carrières discontinues et subissent des temps partiels, qui s'ajoutent aux discriminations pures de salaires, à qualification égale avec les hommes.

Deuxièmement, le taux d'emploi des femmes est en France très inférieur à ce qu'il est dans la plupart des autres pays européens. Il existe donc des marges de progrès possibles, surtout si l'augmentation du taux d'emploi s'accompagnait d'un emploi de qualité, bien éloigné des formes d'emplois précaires qui ont eu tendance à se répandre depuis plusieurs décennies.



Données Eurostat, 2006.

Les politiques d'emploi qui sont menées peuvent avoir une influence très grande sur tous les facteurs déterminant les conditions d'activité et de retraites des femmes. Ainsi, en créant des services de garde d'enfants, d'aide aux personnes dépendantes, on lève les obstacles qui empêchent souvent les femmes de travailler et on crée des emplois qui ont vocation à s'adresser aux hommes comme aux femmes. L'activité des femmes agit alors comme un cercle vertueux autour de la création d'emplois, de l'amélioration du volume de cotisations, et de l'égalité entre les sexes. Enfin, en favorisant des activités utiles socialement, on contribue à l'émergence d'un mode de développement répondant aux besoins sociaux, s'éloignant du productivisme générateur de la crise écologique.

Cette piste est totalement laissée de côté puisque le COR, dans toutes ses études, se base sur un taux d'activité des femmes inférieur de 10 points par rapport à celui des hommes.

9. La place du travail pour un mode de développement solidaire et écologique

Le refus de l'allongement de la durée de cotisation et de l'abandon d'un âge de référence pour partir à la retraite s'inscrit dans un combat séculaire pour la réduction du temps de travail (RTT), à la journée au XIX^e siècle, à la semaine, à l'année et sur l'ensemble de la vie active au XX^e. La RTT fut toujours et reste une manière de répartir les gains de productivité du travail pour donner du temps libre aux individus et, par conséquent, d'infléchir la répartition de la richesse en faveur des travailleurs. C'est d'ailleurs la raison essentielle de l'opposition irréductible et intemporelle du patronat à toute RTT. Il s'agit bien du combat entre l'asservissement au travail forcé toujours plus longtemps et l'émancipation.

Les scénarios prospectifs qui sont imaginés par le COR pour les prochaines décennies sont fondés sur des hypothèses de croissance de la productivité du travail de 1,5 à 1,8 % par an. Sur quarante ans, ces hypothèses conduisent à une augmentation de la richesse produite de 80 à 100 %. Nul ne sait si un doublement de la production a une quelque probabilité de se réaliser, compte tenu de la crise écologique et de la raréfaction de certaines ressources naturelles. Le plus raisonnable est de prendre en compte une hypothèse basse. Dans ce cadre, nous pensons que :

- quels que soient les futurs gains de productivité, il conviendra de les répartir entre réduction du temps de travail et satisfaction des besoins aujourd'hui non ou mal couverts en termes de prise en charge de la dépendance, d'éducation, de santé, de protection écologique, etc. ;
- la recherche de gains de productivité doit toujours être accompagnée d'une amélioration de la qualité de la production et des conditions de production ; dans le cas contraire, les gains de productivité ne signifieraient pas une amélioration de la qualité de la vie ni l'intégration de la préoccupation écologique dans les objectifs de la société ;
- sous ces conditions, l'amélioration de la productivité n'équivaut pas à une fuite en avant productiviste ; de toute manière, tous les revenus (salaires, profits et transferts sociaux) provenant de la richesse monétaire créée et mesurée par le PIB, il n'y a pas d'autre source de laquelle pourrait être tiré un financement supplémentaire des retraites ; c'est la raison pour laquelle nous nous battons par ailleurs pour la construction d'un autre mode de développement qui suppose une redéfinition et un élargissement de la notion de richesse collective, par le biais de la promotion des valeurs d'usage de qualité et des services non marchands dont le paiement est socialisé, permettant d'étendre progressivement le périmètre de la gratuité⁹ ;
- en fonction du rapport des forces que le mouvement social réussira à créer, le financement des retraites reste possible sans compromettre définitivement la solidarité et sans faire un pari sur une croissance économique démesurée et indésirable.

10. Retraites et solidarité internationale

La défense d'un système de retraites de haut niveau dans notre pays ne relève pas d'une défense de privilèges. Bien au contraire, le maintien d'un système par répartition face aux tentatives d'imposer sournoisement la capitalisation est primordial pour participer à

⁹ Se reporter à Jean-Marie Harribey, « Richesse : de la mesure à la démesure, Examen critique du rapport Stiglitz », *Lignes d'Attac*, n° 80, février 2010, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/stiglitz.pdf>.

l'émergence d'une solidarité internationale. En effet, les partisans de la capitalisation ne se cachent pas pour affirmer que la liberté de circulation des capitaux et le renforcement de la place des institutions financières dans l'économie mondiale permettent d'accaparer des rentes élevées¹⁰ : les titulaires de bons revenus d'activité dans les pays du Nord peuvent souscrire des plans de retraite individuels, susceptibles de leur procurer des profits tirés de placements financiers dans des zones où les travailleurs sont faiblement rémunérés. La capitalisation ne peut en rien, à l'échelle collective, compléter les retraites par répartition. Elle n'a pour fonction et pour capacité que de répartir encore plus la richesse au profit des classes les plus élevées de la société.

Au final, toutes les contre-réformes des retraites visent à conforter la financiarisation de la société. Soit en faisant payer la crise aux travailleurs des pays du Nord, soit en pratiquant une nouvelle forme d'impérialisme à l'égard de ceux des pays du Sud, soit les deux à la fois, c'est plus sûr pour la rente financière !

Conclusion : Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites

Nos propositions ont pour but de montrer qu'une réforme des retraites dans le sens du progrès est possible pour accompagner l'évolution de la société. Evidemment, elles sont incompatibles avec la logique financière du capitalisme qui prévaut depuis trop longtemps au sein de l'économie mondiale, sous les auspices des grandes institutions financières internationales, de l'Union européenne et des principaux gouvernements. Nos propositions s'inscrivent donc dans une lutte globale contre cette logique, dont l'issue nécessite une convergence de tous les mouvements sociaux.

Aussi, Attac et la Fondation Copernic, entourées de nombreux représentants d'associations, de syndicats et de partis, ont initié au début de l'année 2010 un appel, signé par près de 400 personnalités, afin que la question des retraites soit l'objet d'un vrai débat démocratique, dans lequel les véritables enjeux ne soient plus délibérément occultés.

Cet appel, qui est maintenant transformé en pétition nationale, vise à impulser une dynamique dans l'ensemble de la société menacée dans toute sa profondeur par les politiques néolibérales. Complémentaire à celle des centrales syndicales, cette initiative prendra corps à partir de rassemblements locaux les plus unitaires possibles. C'est à ce prix que l'on réussira à faire barrage à l'emprise croissante de la finance sur la société.

¹⁰ « Il faut faire payer nos retraites par les Chinois », disait le député Jean-Claude Boulard (« Réflexion faite, oui aux fonds de pension », *Le Monde*, 13 novembre 1998) ; ou bien « Je souhaite que les producteurs chinois de textile et les fabricants indiens de logiciels ne soient pas les premiers bénéficiaires de notre système de protection sociale, mais qu'ils en supportent aussi une part de financement », déclarait à son tour l'ancien ministre Jean Arthuis (« Plaidoyer pour la TVA sociale », *Le Monde*, 11 juillet 2007). Certains économistes ne sont pas en reste : « La population à forte épargne des pays développés et vieillissants subirait une baisse de rentabilité de sa richesse financière si elle devait investir exclusivement dans des droits de propriété sur le capital interne. Cependant, l'intégration mondiale des marchés de capitaux lui permet d'investir dans les droits de propriété sur le capital productif des zones où la population active est en forte croissance. [...] Les épargnants des zones riches seront donc mieux rémunérés qu'ils ne le seraient en autarcie. » écrivait Michel Aglietta (M. Aglietta, J. Château, J. Fayolle, J. Le Cacheux, V. Touze, M. Julliard, « L'avenir de nos retraites face à la globalisation financière : une exploration du modèle INGENUE », *La Lettre du CPII*, n° 200, avril 2001, in *Problèmes économiques*, n° 2722, 18 juillet 2001).

Dix contrevérités¹¹

1) L'âge moyen de départ à la retraite est de 61,5 ans, reculer l'âge légal de départ à la retraite ne changerait donc rien.

L'âge moyen de « départ à la retraite » est celui auquel on fait valoir son droit à pension. Ce qui est important, c'est l'âge de cessation d'activité. L'âge moyen de cessation d'activité est de 58,8 ans, et six salariés sur dix sont hors emploi (chômage, invalidité, inactivité ou dispense de recherche d'emploi) au moment de liquider leur retraite. Ainsi, très souvent, les salariés ayant eu une carrière courte et/ou heurtée, en particulier les femmes, liquident leur retraite à 65 ans pour pouvoir bénéficier d'une pension à taux plein sans décote, alors même qu'ils sont déjà hors du marché du travail.

Reporter l'âge légal de la retraite au-delà de 60 ans aurait une double conséquence : les systèmes de chômage ou de préretraites vont devoir financer en plus ce que les systèmes de retraite financeront en moins, et, en parallèle, la période hors emploi avant l'âge de départ en retraite s'allongera pour beaucoup, avec des ressources dérisoires ou nulles. L'âge du taux plein (65 ans) sera repoussé d'autant, signifiant qu'une proportion croissante de salariés devra reculer son départ pour atteindre la nouvelle borne ou bien aura une pension amputée par la décote.

2) L'espérance de vie augmente, c'est normal de travailler plus longtemps.

L'augmentation de l'espérance de vie n'est pas nouvelle, elle n'a pas empêché que le temps passé au travail dans une vie baisse en parallèle. De plus, l'espérance de vie « en bonne santé », c'est-à-dire sans incapacité, est beaucoup plus faible que l'espérance de vie. Tout départ en retraite tardif obère de façon non négligeable le temps dont les salariés disposent pour jouir réellement de leur retraite. Enfin, les jeunes entrent de plus en plus tard dans la vie active et de nombreux salariés, dont une majorité de femmes, ont des carrières discontinues et n'arrivent déjà pas à réunir le nombre d'annuités demandé, alors même que les entreprises se débarrassent des salariés âgés. L'augmentation de la durée de cotisation ou le report de l'âge légal de départ à la retraite auraient donc des conséquences importantes lors de la liquidation de la retraite et se traduiraient en pratique par une pension réduite pour le plus grand nombre.

3) Les jeunes ne pourront pas financer les pensions des futurs retraités, il faut donc que ces derniers travaillent plus longtemps.

Pour que les jeunes puissent payer les pensions des retraités, il faut qu'ils ne soient pas au chômage et donc que les salariés âgés laissent leur place sur le marché du travail aux nouvelles générations. Décaler l'âge de départ à la retraite revient à préférer entretenir le chômage des jeunes plutôt que de payer des retraites. La retraite par répartition repose sur un contrat implicite : la génération qui travaille prend à sa charge la génération en formation et la génération partie à la retraite. Ainsi, chaque génération monte sur les épaules de la précédente et la création de richesse est partagée entre actifs et retraités. C'est ce contrat intergénérationnel que le gouvernement et le patronat tentent de détruire en imposant aux générations les plus jeunes la perspective de travailler plus longtemps.

4) Le système par répartition ne sera plus capable de garantir des pensions décentes aux jeunes générations, celles-ci doivent donc d'ores et déjà se prémunir en se constituant un supplément de retraite par une épargne privée.

¹¹ Extrait du livre d'Attac et Fondation Copernic, *Retraites : l'heure de vérité*, op. cit.

Si on estime possible de compléter les cotisations pour le système public par répartition par des versements dans une épargne privée, qu'est-ce qui empêche alors d'augmenter les cotisations et de garantir une meilleure retraite grâce au système par répartition ?

5) Les fonctionnaires sont des privilégiés.

Le mode de calcul de la retraite est différent dans le privé et dans le public, mais cela aboutit à un résultat similaire. Dans le secteur privé, elle est calculée sur les vingt-cinq meilleures années et les primes sont prises en compte. Dans le public, c'est le salaire des six derniers mois, mais les primes ne sont pas prises en compte, et la retraite complémentaire n'est pas de même niveau que dans le secteur privé. Selon l'Observatoire des retraites, la retraite est plus élevée pour les fonctionnaires civils de l'État que pour les salariés du privé, grâce à une qualification en moyenne plus élevée dans la fonction publique ; mais, à statut comparable, les retraites sont à peu près équivalentes.

6) Il y aura trop de retraités et pas assez d'actifs.

Les projections démographiques sont basées sur des hypothèses concernant plusieurs paramètres (fécondité, chômage, taux d'activité des hommes et des femmes, etc.). Depuis quelques années, les projections ont beaucoup varié. Ainsi, à la fin des années 1990, tous les rapports officiels prévoient un effondrement de la natalité. Il n'en a rien été. Jusqu'à une date récente, les mêmes rapports prévoient un effondrement de la population active dans le futur. Les dernières prévisions de l'INSEE font maintenant apparaître une augmentation de la population active jusqu'en 2015 puis une stabilisation par la suite. En outre, les hypothèses retenues sur la population active sont très pessimistes, pour ne pas dire régressives : rien ne justifie en effet de projeter, dans la tranche de 25 à 45 ans, un taux d'emploi des femmes inférieur de 15 points à celui des hommes, si ce n'est renoncer définitivement à toute politique visant l'égalité entre les femmes et les hommes. De fortes marges de manœuvre existent pourtant dans ce domaine, et un niveau d'emploi égal entre hommes et femmes signifie qu'on retrouverait le même ratio retraités/actifs qu'en 1970, donc sans aucune dégradation.

7) On ne pourra pas financer les retraites.

À moins de décréter la paupérisation des retraités, et surtout celle des femmes, il est normal de couvrir les besoins sociaux liés à l'augmentation de leur part dans la population par un accroissement des prélèvements sur la richesse produite. Les déficits des caisses de retraite sont essentiellement dus au refus obstiné de le faire. Pourtant, le besoin supplémentaire de financement nécessaire aux retraites est réalisable puisqu'il est chiffré par le rapport du COR d'avril 2010 entre 1,7 point et 3 points de PIB en 2050, selon le scénario envisagé, à comparer avec la chute de la part de la masse salariale de 8 points au cours des dernières décennies et avec l'explosion correspondante des dividendes, qui sont passés de 3,2 % du PIB en 1982 à 8,5 % en 2007. Il est donc juste d'augmenter la part des salaires et des pensions dans la richesse produite en s'attaquant aux profits. Le financement des retraites est possible à condition d'en finir avec l'actuel partage éhonté de la richesse au bénéfice des revenus financiers. C'est ce partage qui constitue le tabou à faire sauter, et non l'âge de départ. Il s'agit là d'un choix politique de justice et de solidarité.

8) Les retraites nuisent à la compétitivité.

Faire le choix du partage des gains de productivité implique de discuter de leur contenu et de la manière dont ils sont obtenus. Mais, pour démonter les arguments adverses, il est intéressant

de voir ce que nous indiquent les hypothèses retenues par le COR.

Même avec l'hypothèse la moins haute sur laquelle travaille le COR d'un gain de productivité de 1,5% par an il est tout à fait possible de garantir à la fois le maintien du taux de remplacement et une progression identique du pouvoir d'achat des retraités et des salariés – quoique inférieure à 1,5% puisque le nombre de retraités augmentera –, par l'instauration de cotisations sur les dividendes. Cette augmentation n'aurait aucun effet sur la compétitivité des entreprises, puisque ce scénario est bâti en maintenant à leur niveau actuel les coûts de production, les dividendes nets versés aux actionnaires étant diminués.

Une variante de ce scénario qui serait fondée sur un maintien de la part salariale dans la valeur à son niveau actuel qui est historiquement bas n'empêcherait pas non plus de satisfaire les mêmes besoins que précédemment, rendant totalement inopérant le seul argument du Medef contre l'augmentation des cotisations.

9) Pour financer les retraites, il faut une croissance productiviste.

Fonder le financement des retraites sur le partage des gains de productivité ne signifie pas que l'on mise sur une croissance économique forte. Quels que soient les gains de productivité futurs, ils devront être partagés entre le niveau de vie de tous, actifs comme retraités, la satisfaction de nouveaux besoins sociaux et la diminution du temps de travail. Il est évident que tout rapport de force amélioré vis-à-vis du capital permettrait un arbitrage plus harmonieux pour répartir les gains de productivité entre ces différents objectifs.

Le pari anti-productiviste consiste à miser avant tout sur l'amélioration du rapport de force et non sur la croissance économique.

10. Les dispositifs familiaux sont contraires à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ce sont très majoritairement les femmes qui prennent en charge les enfants et la gestion du foyer. De ce fait, elles sont pénalisées dans leur carrière, elles s'interrompent ou travaillent à temps partiel. Même en intégrant les dispositifs familiaux dont elles bénéficient, leur retraite est en moyenne inférieure de 40 % à celles des hommes. Ces dispositifs sont donc encore aujourd'hui essentiels pour réduire les inégalités de pension entre femmes et hommes. Pourtant, le droit communautaire européen remet ponctuellement en cause l'existence de tels dispositifs. C'est une incohérence, puisqu'il reconnaît par ailleurs la notion de discrimination indirecte, c'est-à-dire la légitimité à donner un avantage particulier dès lors que celui-ci permet de réduire des inégalités sociales ou de sexe. Il est impossible de se réclamer du principe d'égalité pour augmenter les inégalités.

Pour compléter

- Attac, *Pour un « big bang » fiscal*, Le Bord de l'eau, 2010.
- Attac et Fondation Copernic, *Retraites : l'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010.
- Conseil d'orientation des retraites, *Retraites : annuités, points ou comptes notionnels ? Options et modalités techniques*, Rapport n° 7, janvier 2010, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1276.pdf>.
- Conseil d'orientation des retraites, « Retraites : perspectives actualisées à moyen et long terme en vue du rendez-vous de 2010 », Rapport n° 8, avril 2010, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1327.pdf>.
- Husson M. « Le partage de la valeur ajoutée en Europe », *La Revue de l'Ires*, 2010, <http://hussonet.free.fr/psalirsw.pdf>.

- <http://exigences-citoyennes-retraites.net>
- <http://harribey.u-bordeaux4.fr>
- <http://hussonet.free.fr>
- <http://reparti.free.fr>
- <http://www.cor-retraites.fr>
- <http://www.fondation-copernic.org>
- <http://www.france.attac.org>
- <http://www.snui.fr>